



CONSEIL INDEPENDANT
EN ENVIRONNEMENT



EARL VAUZELLES à Auboncourt-Vauzelles (08270)

Projet d'extension d'un élevage de volailles de chair

Demande d'autorisation environnementale

**PARTIE 1 : NOTE DE PRESENTATION
NON TECHNIQUE DE LA DESCRIPTION DU PROJET, DE L'ETUDE
D'IMPACTS ET DE L'ETUDE DES DANGERS**

GES n° 195181

Juillet 2021

AGENCE OUEST

5, rue des Basses Forges
35530 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. 02 99 04 10 20
Fax 02 99 04 10 25
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

AGENCE NORD-EST

80 rue Pierre-Gilles de Gennes
02000 BARENTON BUGNY
Tél. 03 23 23 32 68
Fax 09 72 19 35 51
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

AGENCE EST

870 avenue Denis Papin
54715 LUDRES
Tél. 03 83 26 02 63
Fax 03 26 29 75 76
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

AGENCE SUD-EST-CENTRE

139 impasse de la Chapelle - 42155
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE
Tél. 04 77 63 30 30
Fax 04 77 63 39 80
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

AGENCE SUD-OUEST

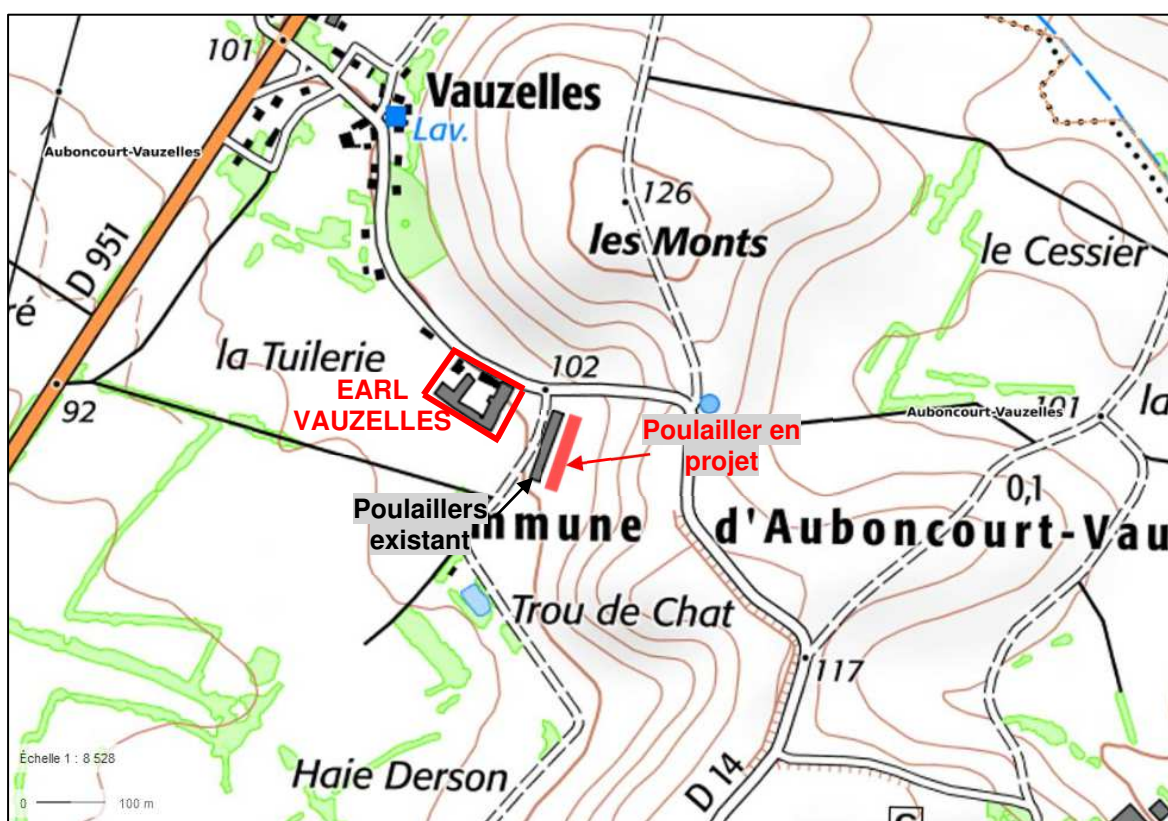
Forge
79410 ECHIRÉ
Tél. 05 49 79 20 20
Fax 09 72 11 13 90
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

INTRODUCTION

Le présent document synthétise les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale de l'EARL VAUZELLES à Auboncourt-Vauzelles (08270). Le lecteur est invité à se reporter au dossier complet pour disposer des éléments techniques détaillés.

L'EARL VAUZELLES exploite au lieu-dit « La Tuilerie » à Auboncourt-Vauzelles un élevage de volailles de chair (1 poulailler de 1 500 m²), un élevage de bovins allaitants (77 vaches mères), ainsi que 131 ha de grandes cultures (céréales et oléagineux).

L'EARL VAUZELLES projette l'extension de la capacité d'élevage de volailles de chair par l'ajout d'un poulailler de 2 000 m² à proximité immédiate de l'existant.



La demande d'autorisation de l'élevage avicole projeté porte au global sur une capacité de 80 500 emplacements de volailles de chair (pour les 2 bâtiments).

L'étude d'impact sur l'environnement, l'évaluation des risques sanitaires ainsi que l'étude des dangers portent sur l'ensemble de l'exploitation.

Le présent dossier a été rédigé par GES¹ en étroite collaboration avec M. Etienne PAUBON, représentant l'EARL VAUZELLES.

¹ GES - 80 rue Pierre-Gilles de Gennes - 02000 BARENTON BUGNY - Tél. 03.23.23.32.68
- Email : GES-SA@ges-sa.fr

Les plans ont été réalisés par ANSELME PASCUAL² pour l'EARL VAUZELLES. Les modalités d'exploitation du poulailler en projet ont été définies par l'EARL VAUZELLES avec l'assistance du Groupe SANDERS³.

Les principales mesures retenues par l'éleveur en faveur de la protection de l'environnement et de la préservation du voisinage sont les suivantes :

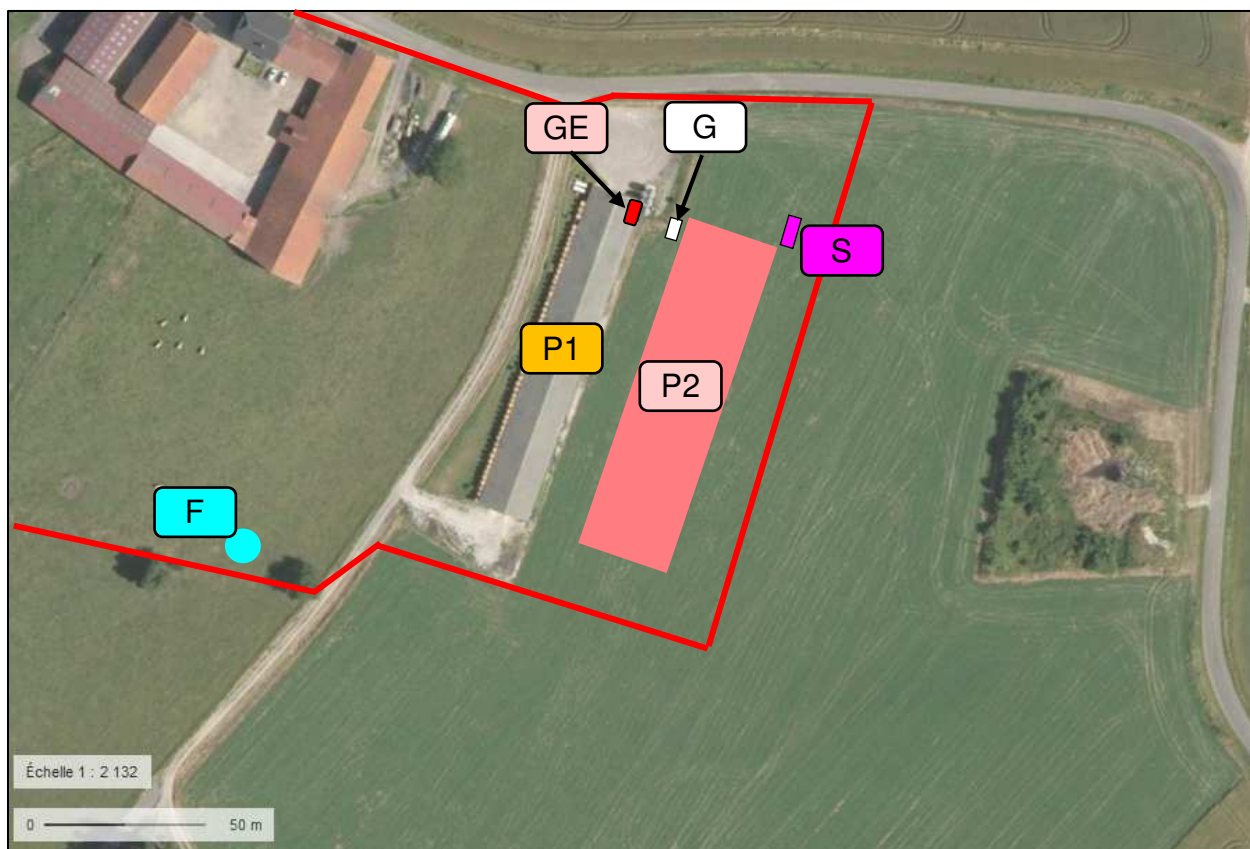
- la valorisation des fumiers de volailles sur les parcelles de l'EARL VAUZELLES et de l'EARL LES CHENEVIÈRES permettra la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques,
- les modalités constructives et de gestion des poulaillers permettront de réduire de 58 % les émissions d'ammoniac de l'élevage de volailles après projet par rapport à un élevage de volailles standard,
- la gestion optimisée des énergies par pilotage automatisé des équipements (ventilation, chauffage et brumisation gérés par des sondes température et hygrométriques).

² ANSELME PASCUAL – Architecte D.P.L.G. - 2, rue de Condé - 08400 VOUZIERS - Tél : 03.24.71.72.02 - Email : anselme.pascual@wanadoo.fr

³ SANDERS NORD-EST - 13 route de Maixe - 54370 Einville-au-Jard - Tél : 03.83.76.22.22 - Email : contact@sanders.fr

RESUME DE LA DESCRIPTION DU PROJET

L'élevage de volailles après projet sera constitué des principales unités mentionnées ci-après.



		Surface au sol (m ²)
Bâtiments/équipements actuels		
P1	Poulailler 1 : 1 500 m ² utiles	1 650
GE	Groupe électrogène	-
Bâtiments/équipements en projet		
P2	Poulailler 2 : 2 000 m ² utiles	2 280
S	Silos de stockage d'aliments (101 m ³)	30
G	Stockage de gaz (3,5 t)	15
F	Forage à créer	-
Surface au sol totale aménagée sur le site		5 099

Le poulailler en projet aura une surface au sol d'environ 2 280 m² (surface extérieure > surface utile intérieure de 2 000 m²).

Le schéma de production principal projeté par l'EARL VAUZELLES sera le suivant :

Volailles concernées	Production par lot	Emplacements (nombre maximal d'animaux en présence simultanée)
Poulets 1,85 kg (35 jours)	21 682 poulets	80 500 (23 poussins/m ² au chargement)
Poulets 2,6 kg (42 jours)	56 000 poulets	

Des dindes pourront être élevées occasionnellement en fonction des opportunités.

L'EARL VAUZELLES fournira aux volailles des conditions d'élevage conformes aux critères du bien-être animal.

L'activité projetée porte sur un effectif de 80 500 animaux en présence simultanée.

Le poulailler en projet sera raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable, comme le poulailler existant.

L'exploitant projette de créer un forage à 70 m au sud-ouest du poulailler existant afin de diversifier et sécuriser les sources d'alimentation de ses élevages.

Les effluents d'élevage produits par les 2 poulaillers (fumiers et eaux de lavage) et par l'élevage bovins seront valorisés en épandage agricole sur les parcelles exploitées par l'EARL VAUZELLES et l'EARL LES CHENEVIERES (prêteur de terres), comme actuellement.

Le plan d'épandage comporte 452,67 ha situés dans le département des Ardennes.

**Activités exercées - Classement au titre de la nomenclature des ICPE
(Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)**

N° rubrique ICPE	Activité correspondante	Niveau d'activité projeté	Régime ¹
3660-a	Elevage intensif de volailles. Capacité de plus de 40 000 emplacements (poulets de chair et/ou dindes).	80 500 emplacements	A
4718-2	Stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1. Quantité totale susceptible d'être présente dans les installations supérieures à 6 t mais inférieure à 50 t.	7,0 t de propane	DC
1530	Stockage de matériaux combustibles. Volume susceptible d'être stocké supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur à 20 000 m ³ .	3 020 m ³	DC
4734	Stockage produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution. Quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation inférieure à 50 t.	6,76 t de gasoil et de fioul	NC
2910-A	Combustion de biomasse, de gaz naturel et de fioul domestique Puissance thermique nominale des installations inférieures à 1 MW.	563 kW	NC
2175	Engrais liquide en récipients. Capacité de stockage inférieure à 100 m ³ .	28 m ³	NC
2160	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables. Volume total de stockage inférieur à 5 000 m ³ .	146 m ³	NC
2101-3	Elevage de vaches allaitantes. A partir de 100 vaches.	77	NC
1434	Installation de distribution de liquides inflammables. Débit maximum de l'installation inférieur à 5 m ³ /h.	3,0 m ³ /h	NC
IOTA 1.1.2.0.	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé. Volume total prélevé inférieur à 10 000 m ³ /an	6 000 m ³ /an	NC

¹ A = Autorisation, D = Déclaration, DC = Déclaration avec contrôle périodique, NC = Non classé

L'élevage en projet relèvera de la directive IED (directive européenne N° 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions des installations industrielles de grandes tailles).

La conformité de l'élevage projeté par rapport aux MTD a été vérifiée.

Il ne relève pas de la législation SEVESO.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

SYNTHESE DES ENJEUX ET DES IMPACTS

Thème		Enjeu	Remarques
Biodiversité, paysage, patrimoine culturel	Biodiversité	Faible	Recensement des zones naturelles remarquables, des zones potentiellement humides, des trames bleue et verte. Elevage en zone agricole à l'écart des zones naturelles remarquables (éloignement d'au moins 570 m). Pas d'épandage en zone humide.
	Paysage, patrimoine culturel	Faible	Elevage en zone rurale éloignée du patrimoine culturel remarquable (> 2,3 km, Chapelle Sainte-Marie à Saulces-Monclin).
Incidence NATURA 2000		Faible	Eloignement de l'élevage de 4,8 km par rapport au site NATURA 2000 le plus proche. 48 ha épandables à l'intérieur de la zone NATURA 2000 « Prairies de la vallée de l'Aisne », dont 30,34 ha déjà autorisés. Réalisation d'une étude d'incidence NATURA 2000 concluant au faible impact du projet sur le site NATURA 2000.
Impact sur le sol et le sous-sol		Faible	Travaux de terrassement limités en profondeur. Poulailler 2 sur dalle béton étanche. Valorisation des effluents d'élevage (fumiers et eaux de lavage du poulailler 2) par épandage agricole en substitution aux engrais chimiques. Stockage au champ des fumiers de volailles réduit au minimum grâce à des épandages si possible en fin de bande. Etude préalable à l'épandage (étude agro-pédologique de terrain de l'ensemble des parcelles). Plan d'épandage adapté aux quantités et flux fertilisants à recycler.
Impact sur le milieu aquatique	Utilisation et rejet	Faible	Poulailler 2 raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable comme le poulailler 1 actuellement. Alimentation de l'ensemble des élevages (poulailler 1, poulailler 2, élevage bovins) par un forage à créer. Consommation en eau modérée (6 000 m ³ /an en moyenne). Pas de rejet direct d'eaux usées au milieu aquatique.
	Milieu aquatique	Faible	Valorisation des eaux de lavage du poulailler 2 en recyclage agricole sur les parcelles du plan d'épandage. Infiltration sur site des eaux pluviales (pas de rejet canalisé). Conformité du projet au SDAGE Seine-Normandie et au SDAGE Rhin-Meuse.
Impact sur l'air et le climat	Rejets atmosphériques	Faible	Installations de combustion de faibles puissances (563 kW). Emissions atmosphériques inférieures aux seuils de déclaration. Réduction de 58% des émissions d'ammoniac par rapport à un élevage similaire standard (ventilation dynamique, sol béton, alimentation différenciée des poulets selon leur âge). Emissions liées à la circulation routière : trafic lié à l'élevage faible en comparaison de la circulation locale.
	Odeurs	Faible	Ventilation contrôlée des poulaillers.

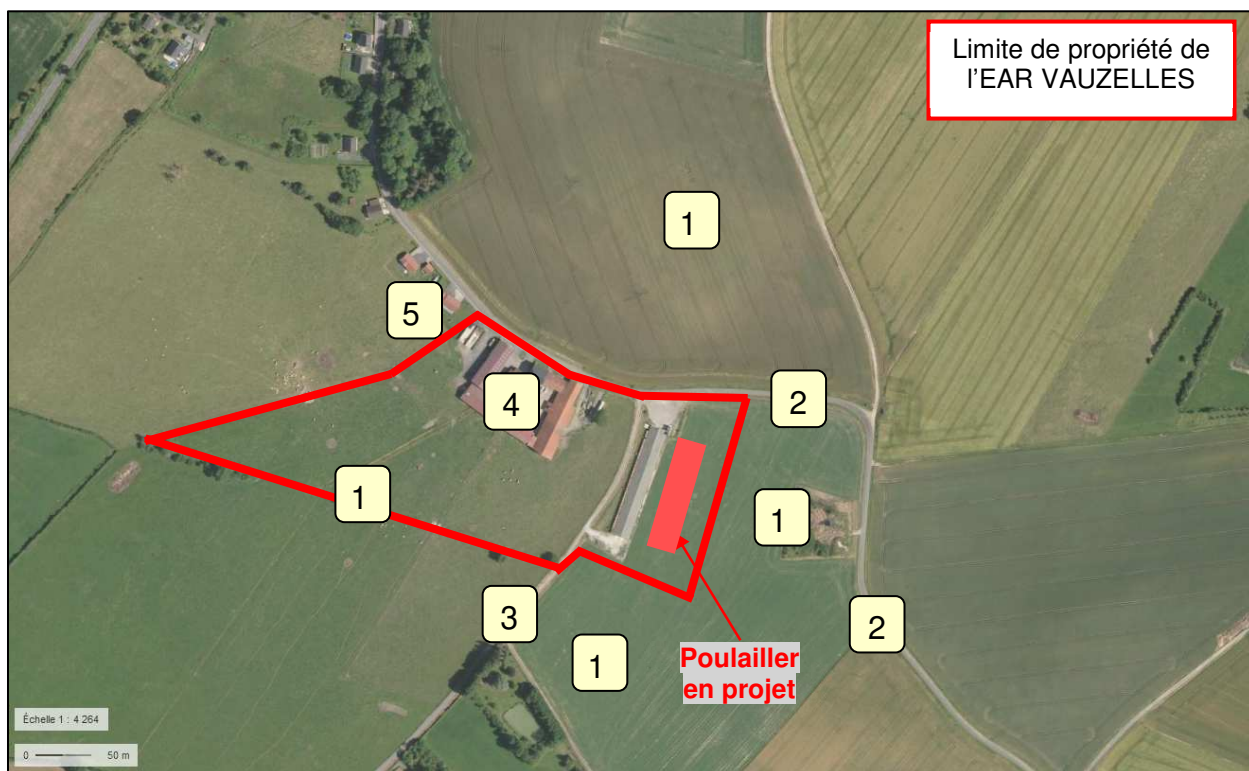
			<p>Déchets stockés en conditions adaptées (cadavres de volailles stockés dans un bac étanche et réfrigéré).</p> <p>Stockage des fumiers aux champs éloigné des habitations (> 100 m) et recouvert (bâche ou couverture de paille).</p> <p>Stockage des eaux de lavage du poulailler 2 dans une fosse étanche enterrée.</p> <p>Epandage des déjections dans le respect de la distance d'exclusion réglementaire par rapport aux habitations (> 50 m).</p> <p>Enfouissement rapide des fumiers (< 12 h).</p>
	Climat	Négligeable	<p>Installations de combustion de faibles capacités.</p> <p>Combustion de propane (gaz peu polluant).</p> <p>Emissions gazeuses atmosphériques (animaux, déjections) modérées.</p>
Impact sur le bruit et les vibrations	Bruit	Faible	<p>Elevage en zone rurale.</p> <p>Proximité des routes départementale D14 et D951.</p> <p>Animaux et équipements bruyants (distribution aliments) à l'intérieur des poulaillers.</p> <p>Générateurs à gaz du poulailler 2 capotés.</p> <p>Groupe électrogène isolé dans un local fermé.</p> <p>Orientation des extracteurs d'air à l'opposé des tiers.</p> <p>Eloignement des zones habitées (au moins 235 m).</p>
	Vibrations	Négligeable	<p>Peu d'installations concernées.</p> <p>Circulation routière à faible vitesse sur le site.</p>
Déchets		Moyen	<p>Déchets récupérés, valorisés ou éliminés par des filières spécialisées.</p> <p>Traitement des SPA en filière adaptée : équarrissage.</p> <p>Valorisation des effluents d'élevage en épandage agricole.</p>
Impact lumineux		Faible	<p>Elevage en zone agricole.</p> <p>Eloignement des zones habitées (235 m).</p>
Radiation		Négligeable	Thème non retenu
Evaluation des risques sanitaires		Moyen	<p>Etude réalisée conformément au guide de l'INERIS.</p> <p>Evaluation de l'état des milieux et interprétation.</p> <p>Identification du danger des substances retenues.</p> <p>Evaluation de la dose réponse et des expositions.</p> <p>Incertitude sur la démarche.</p> <p>Impact sur la santé lors de la cessation d'activité et en phase chantier.</p>

IMPACT SUR LE SITE, LA POPULATION, LES BIENS MATERIELS, LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE CULTUREL

Le projet est situé en zone rurale, entre les bourgs d'Auboncourt (870 m au sud-est) et de Vauzelles (500 m au nord-ouest).

Le site d'élevage de volailles est bordé :

- au nord et à l'est	par une route départementale (D14)	2
	par des parcelles agricoles	1
- au sud	par des parcelles agricoles	1
	- à l'ouest	3
	par un chemin d'exploitation	3
	par des parcelles agricoles	1
	par les bâtiments historiques de l'EARL VAUZELLES	4
	par des tiers	5



Le poulailler en projet sera construit à 20 m du poulailler existant et à 36,5 m de la limite de propriété nord ou passe la RD14.

Les matériaux de constructions prévus pour le poulailler en projet seront les suivants :

Matériaux de construction du poulailler 2	
Ossature, charpente	Charpente métallique
Murs, façades	Façade est et ouest : <ul style="list-style-type: none"> - Mur plaque béton de couleur grise - Pare vent bac acier teinte sable - 1 porte PVC blanche par façade - Volets métallique coulissant Pignon nord : <ul style="list-style-type: none"> - Mur plaque béton de couleur grise - 1 porte PVC blanche - 1 portail PVC blanc - 4 fenêtres PVC blanche Pignon sud : <ul style="list-style-type: none"> - Mur plaque béton de couleur grise - 6 extracteurs d'air
Couverture	Toiture double pente (pente $\approx 30^\circ$) Couverture bac acier teinte gris-bleu Gouttières métalliques
Sol	Dalle béton Litière en granulés paille ou miscanthus (1.5 kg/m^2).

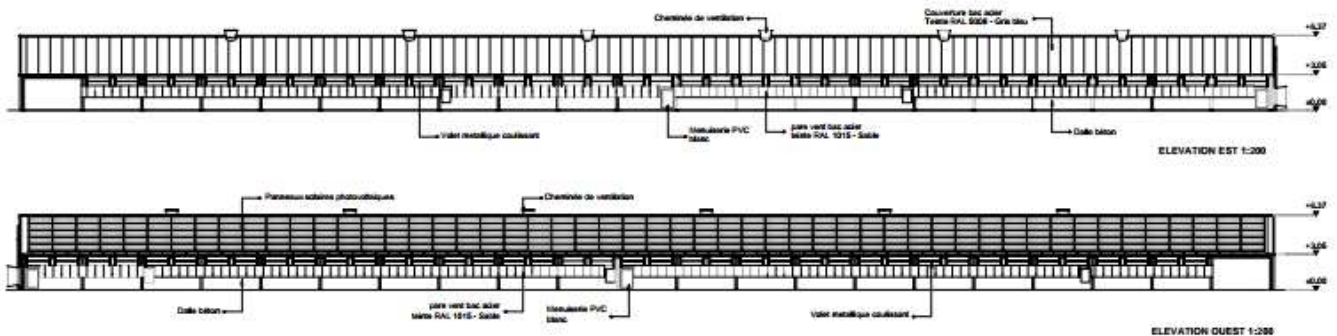
L'habillage extérieur du poulailler sera en bac acier de couleur sable et la couverture sera en bac acier de teinte gris-bleu.

La hauteur du nouveau poulailler (6,37 m au faîtage) sera comparable à celui existant.

Poulailler en projet – Vues des pignons



Poulailler en projet – Vues des façades est et ouest



Le poulailler en projet sera visible uniquement depuis le nord en passant sur la RD14.

Il sera visuellement isolé :

- depuis l'ouest par le poulailler existant,
- depuis l'est par la topographie (poulailler en bas d'une dépression),
- depuis le sud par des parcelles cultivables étendues sur plus de 2 km.



Le projet n'aura pas d'impact sur les monuments historiques protégés, notamment la Chapelle Sainte-Marie, qui est éloignée de 2,3 km du projet.

IMPACT SUR LA BIODIVERSITE ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000

L'incidence du projet de l'EARL VAUZELLES sur les zones naturelles remarquables (ZNIEFF, NATURA 2000) identifiées localement a été étudiée.

Zones naturelles recensées localement

Type	Nom	Surface (ha)	Eloignement / poulailler en projet	Eloignement / parcelle d'épandage (1)
ZNIEFF de type I	Prairies humides de Corny-Machéroménil	946	570 m SE	Parcelle EV12 à l'intérieur + Parcelle ELC33 partiellement à l'intérieur
	Prairies, bras morts et cours de l'Aisne entre Givry et Thugny-Trugny	603	6,9 km S	Parcelle ELC17 limitrophe
	Prairies humides au sud de Lucquy	56	2,7 km S	420 m N
	Bois et pelouses entre Ecogne et la grande rubrique à Gruyères et Guignicourt	410	15,7 km NE	450 m E
ZNIEFF de type II	Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux	11 951	3,8 km SE	Parcelles ELC2, ELC3, ELC4, ELC15, ELC16, ELC17, et ELC18 à l'intérieur
NATURA 2000 (ZPS)	Vallée de l'Aisne en aval de Château-Porcien	1 448	17,9 km O	9,8 km O
NATURA 2000 (SIC)	Prairies de la vallée de l'Aisne	4 242	4,8 km S	Parcelles ELC3, ELC4, ELC15 et ELC17 localisées totalement ou partiellement à l'intérieur
	Massif de Signy-l'Abbaye	2 241	14,8 km SO	8,5 km O

(1) Situation de la zone naturelle par rapport à la parcelle du plan d'épandage la plus proche.

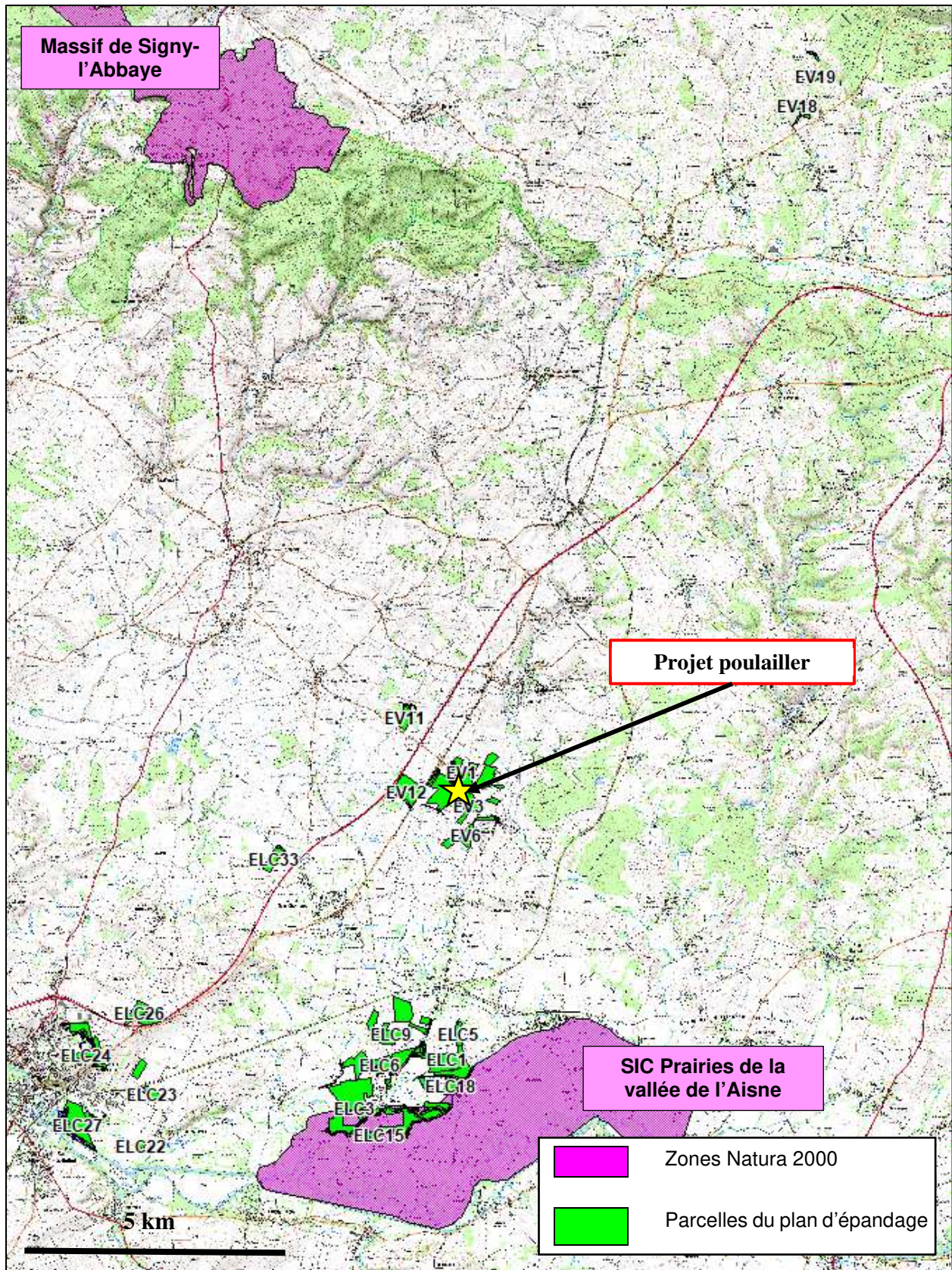
L'étude agro-pédologique sur le terrain a permis de déterminer l'aptitude des sols à l'épandage des parcelles exploitées par l'EARL VAUZELLES et l'EARL LES CHENEVIERES.

Le poulailler en projet n'est pas localisé à l'intérieur d'une zone naturelle remarquable (ZNIEFF ou zone NATURA 2000).

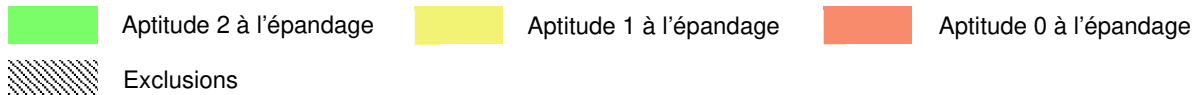
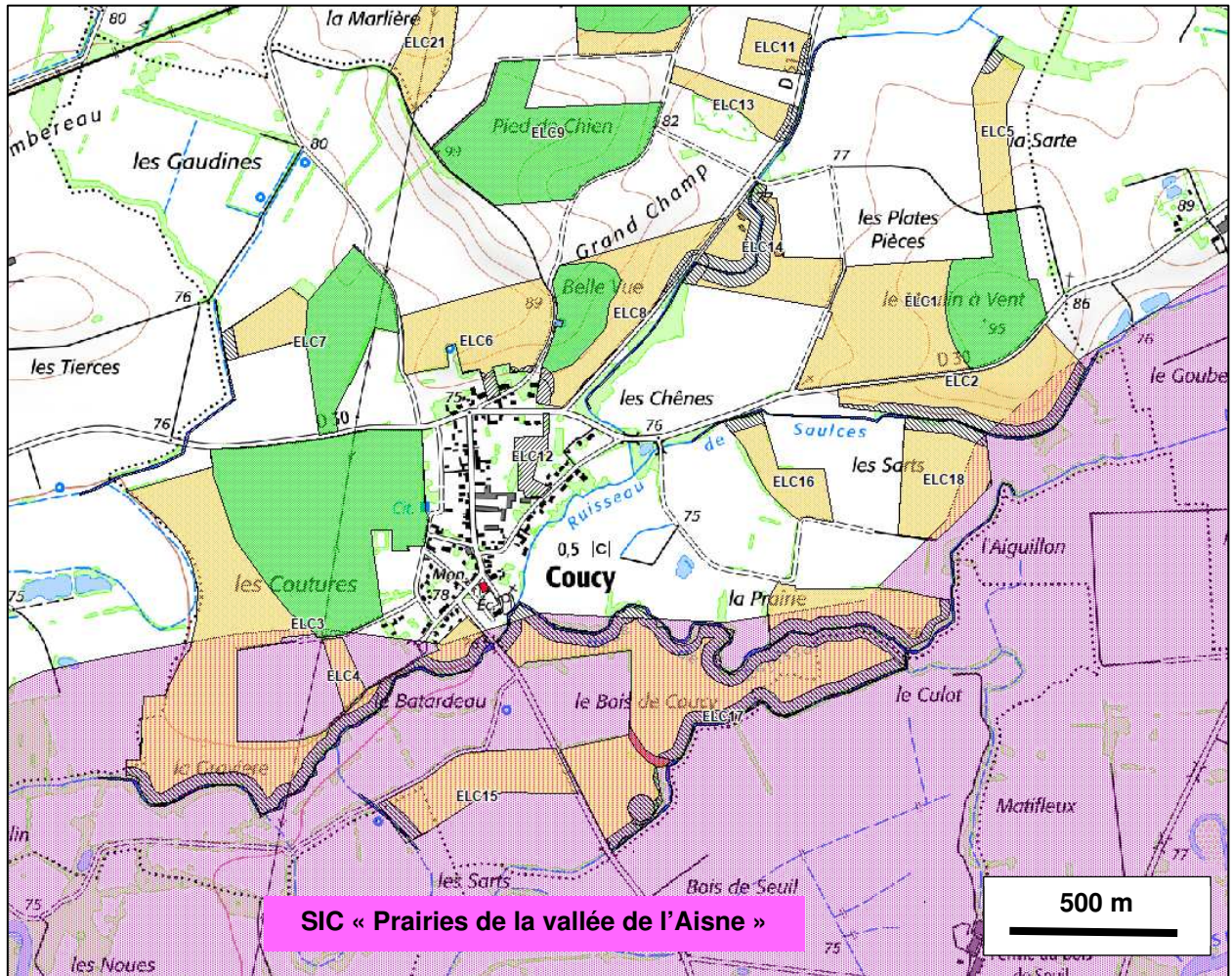
64% du plan d'épandage est localisé hors zone naturelle remarquable.

Les 164 ha à l'intérieur de zones naturelles remarquables concernent la zone NATURA 2000 « Prairies de la Vallée de l'Aisne », la ZNIEFF de type I « Prairies humides de Corny-Machéroménil » et la ZNIEFF de type II « Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux ».

Localisation des sites NATURA 2000 à proximité du secteur d'étude



Carte 1 : Cartographie du plan d'épandage à proximité de zones NATURA 2000



L'étude d'incidence NATURA 2000 a montré que l'élevage en projet ne sera pas de nature à générer une incidence notable sur les habitats protégés et les espèces présentes dans les milieux naturels du site NATURA 2000 « Prairies de la vallée de l'Aisne ».

Il n'y aura pas de modification de l'assolement dans le cadre du projet.

Les zones de prairies naturelles et les zones de jachère seront maintenues.

La fertilisation organique par les fumiers viendra en substitution des engrais chimiques aujourd'hui épandus.

Le projet de l'EARL VAUZELLES est conforme avec le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) de Champagne-Ardenne.

Le poulailler en projet n'est ni localisé à l'intérieur d'un réservoir biologique, ni dans un corridor de biodiversité.

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur la biodiversité à proximité de l'élevage et du plan d'épandage.

IMPACT SUR LES SOLS ET LE SOUS-SOL

La parcelle d'implantation du projet appartient à l'EARL VAUZELLES.
Elle est exploitée en grandes cultures depuis de nombreuses années.

Le secteur d'étude est localisé sur des marnes et des argiles marneuses.

Le poulailler en projet sera érigé dans le respect des normes, documents techniques et règles de l'art en vigueur.

L'étude géotechnique préalable permettra de définir et d'adapter les modalités constructives nécessaires (profondeur des fondations, etc.).

Le sol du poulailler existant est en terre battue.

Le poulailler en projet reposera sur une dalle béton étanche.

Les fumiers, constitués de la litière et des déjections de volailles, seront vidés à chaque fin de lot (toutes les 7 semaines environ).

Ils seront soit épandus directement si des parcelles sont disponibles, soit stockés en tas aux champs conformément aux prescriptions réglementaires.

Compte-tenu des modalités d'exploitation des poulaillers (6,5 lots de poulets par an) et des périodes d'épandage prévues, il y aura au maximum 3 tas de fumiers stockés aux champs simultanément.

Chaque tas représentera environ 80 t de fumier (curage des 2 poulaillers), et occupera une surface de l'ordre de 90 m².

Les modalités de stockage au champ seront conformes au programme d'actions national et à l'arrêté ministériel du 27/12/13 (éloignement minimum de 100 m des habitations, de 35 m des puits, forages, sources, berges des cours d'eau ; stockage uniquement sur des zones aptes à l'épandage, ...).

Les fumiers des volailles et bovins seront valorisés par épandage sur les parcelles de l'EARL VAUZELLES et de l'EARL LES CHENEVIERES (prêteur de terres).
Ces effluents d'élevage seront épandus en substitution d'engrais chimiques.

L'épandage des fumiers participe à l'entretien des sols agricoles (apport de matière organique et d'éléments fertilisants).

Il constitue un recyclage normal des matières fertilisantes par les sols et les cultures.

Les eaux de lavage du poulailler en projet (effluents peu chargés) seront collectées et stockées dans une fosse dédiée.

Cette fosse permettra le stockage des eaux sur une durée d'environ 90 jours (2 cycles de 42 jours + 1 semaine de vide sanitaire).

Elles seront épandues sur les parcelles de l'EARL VAUZELLES sur prairies (en période hivernale), sur céréales en place ou avant les semis.

Les eaux de lavage du poulailler existant sont collectées avec les fumiers.

Les doses et fréquences d'apport des effluents d'élevage sont calculées pour être adaptées aux besoins des cultures, dans le cadre du plan prévisionnel de fumure de l'exploitation.

Le projet n'induera pas d'impact particulier sur le sol et sous-sol du site, les risques de pollution des sols seront évités.

IMPACT SUR L'EAU

Alimentation et consommation

Le poulailler en projet sera raccordé au réseau public d'adduction d'eau potable, comme le poulailler existant.

L'EARL VAUZELLES projette en parallèle de créer un forage pour alimenter ses élevages.

Celui-ci sera éloigné d'environ 70 m du poulailler existant et d'environ 110 m du poulailler en projet.

Les principales utilisations de l'eau sont :

- l'abreuvement des animaux (volailles et bovins),
- les lavages des poulaillers,
- la brumisation des poulaillers (épisodiquement).

Consommation en eau de l'élevage en situation future

	Activité	Consommation				
		Annuelle (m ³ /an)	Quotidienne (m ³ /j)		Horaire (m ³ /h)	
			Moyenne	Pointe	Moyenne	Pointe
Poulaillers P1 et P2	Abreuvement / brumisation	2 930 ¹	8,0	48	0,33	5
	Lavage	120	9 ²	-	-	-
Elevage bovins	Abreuvement	2 950	8,1	-	0,34	-
	Total	6 000	16,1	48	0,67	5

¹Source ITAVI : L'eau en élevage agricole : une consommation maîtrisée, 2012

²Consommation d'eau pour 1 lavage d'1 bâtiment

Elle pourra atteindre 48 m³/j en pointe (période estivale), soit 2 m³/h (équivalent au débit d'un robinet classique).

Gestion des eaux de lavage des poulaillers

En situation actuelle (poulailler existant sur sol en terre battue), les eaux de lavage sont retenues par la litière et évacuées avec les fumiers.

Le poulailler en projet sera sur sol béton avec une litière en granulés paille/miscanthus.

Les lavages seront effectués après le curage du fumier.

Les eaux de lavage seront collectées séparément des fumiers et transférées vers une fosse de stockage de 10 m³.

Les eaux de lavage seront valorisées en épandage agricole sur les parcelles de l'EARL VAUZELLES.

Gestion des pluviales

Les poulaillers ne sont pas dotés de gouttière.

Les volailles seront élevées en bâtiments fermés, sans accès extérieur.

Les produits potentiellement polluants (aliments, cadavres des poulets) sont stockés dans des contenants clos et étanches (silos, bac étanche et réfrigéré).

Les animaux et les produits potentiellement polluants ne sont donc pas présents, en conditions normales, sur les voiries et les zones de ruissellement.

Les eaux pluviales rejoindront le milieu naturel (infiltration dans les sols à proximité des bâtiments) sans avoir été souillées.

VALORISATION AGRONOMIQUE DES DEJECTIONS ANIMALES

Les effluents d'élevage produits par l'EARL VAUZELLES (fumiers et eaux de lavage des poulaillers + fumiers bovins) seront recyclés par épandage sur les parcelles agricoles de l'EARL VAUZELLES et de l'EARL LES CHENEVIÈRES (prêteur de terres).

Ce mode de recyclage représente :

- un procédé écologique prévu par la réglementation permettant le recyclage agronomique des matières fertilisantes,
- des économies d'engrais pour les exploitants,
- un encadrement de la fertilisation par la tenue d'un plan prévisionnel de fumure et d'un cahier d'enregistrement des pratiques.

Communes concernées par le plan d'épandage

Départements	Communes	Surface exploitée (ha)	ZV (1)	ZAR (2)	ZVR (3)
Ardennes	Coucy	225,66	Oui	Non	Non
	Auboncourt-Vauzelles	115,06			
	Rethel	82,40			
	Novy-Chevrières	13,18	Non		
	Barbaise	8,78	Oui		
	Corny-Machéroménil	7,59			
Total		452,67	443,89	0	0

(1) ZV = Zone Vulnérable en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie du 01/10/07 complété par les arrêtés du 13/03/15, 04/06/15 et 02/07/18).

(2) ZAR = Zone d'Actions Renforcées : Programme d'actions pour la région Grand Est (Arrêté préfectoral du 09/08/18).

(3) ZVR = Zone Vulnérable Renforcée : Programme d'actions régional (Arrêté préfectoral du 09/08/18).

Les parcelles du plan d'épandage sont à 98% localisées en zone vulnérable. Elles ne sont ni en Zone d'Actions Renforcées, ni en Zone Vulnérable Renforcée.

Le plan d'épandage a fait l'objet d'une étude agro-pédologique sur le terrain de façon à définir les zones aptes à recevoir les effluents d'élevage : détermination des aptitudes à l'épandage, exclusion des zones inaptes.

Trois classes d'aptitude des sols à l'épandage sont distinguées.

Epandables	Classe 2	Bonne aptitude à l'épandage
	Classe 1	Aptitude moyenne à l'épandage (épandage déconseillé en période d'excédent hydrique des sols)
Non épandables	Classe 0	Aptitude nulle à l'épandage

De plus les exclusions réglementaires par rapport aux cours d'eau, puits, forages (> 35 m), habitations (> 50 m) ont été prises en compte.

Répartition des surfaces par classe d'aptitude (ha)

Surface totale exploitée	Epanchables Fumier de bovins+ fumier de volailles + eaux de lavage		Non épanchables	
	Aptitude 2	Aptitude 1	Aptitude 0	Exclusions
452,67	149,19	254,84	1,77	46,87
	404,03			

Les parcelles aptes à l'épandage représentent une surface de 404,03 ha, soit 89% des surfaces du plan d'épandage.

Les flux fertilisants générés par l'EARL VAUZELLES après projet sont indiqués ci-après.

Déjections produites par l'EARL VAUZELLES après projet

	Type de fertilisant	Quantités produites	Valeur fertilisante théorique (kg/t)			Flux fertilisants (kg/an)			
			N	P ₂ O ₅	K ₂ O	N	P ₂ O ₅	K ₂ O	
Situation après projet : P1, P2 + élevage bovins	Fumiers volailles	II	525 t/an	25,9	9,0	15,0	13 605	4 709	7 849
	Eaux lavage	II + Epc	58 m ³ /an	0,4	0,2	0,3	23	12	17
	Déjections bovins non maîtrisables	I	500 t/an	7,2	4,1	11,2	3 607	2 063	5 606
	Fumiers bovins non maîtrisable		-				5 049	2 888	7 848
Total après projet						22 284	9 672	21 320	

Des bilans de fertilisation avant-projet ont été réalisés pour les 2 exploitations du plan d'épandage de façon à déterminer leur capacité à valoriser les déjections prévues.

La capacité de recyclage en éléments fertilisants de l'EARL VAUZELLES et de l'EARL LES CHENEVIÈRES est calculée à partir des cultures présentes sur les parcelles, des rendements culturaux obtenus et des références réglementaires (CORPEN).

Bilan de fertilisation après projet

	Surfaces épanchables (ha)	Surfaces épanchables mises à disposition : 404,03 ha								
		Disponibilité agronomique (kg/an)			Apports prévisionnels fumiers volailles de P2			Bilan de fertilisation (kg/an) (2)		
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O	N	P ₂ O ₅	K ₂ O	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
EARL VAUZELLES (M. Etienne PAUBON)	123,1	7 866	1 280	3 906	3 467	1 200	2 000	4 399	80	1 906
EARL LES CHENEVIÈRES (M. Olivier CUIF)	280,9	45 930	17 796	29 080	4 307	1 491	2 485	41 623	16 305	26 595
Total	404,0	53 796	19 076	32 986	7 774	2 691	4 485	46 022	16 385	28 501

Le plan d'épandage permettra de valoriser, sans risque de surfertilisation, la totalité des flux fertilisants contenus dans les effluents d'élevage produits.

Les apports azotés moyens par les effluents d'élevages après projet seront inférieurs à 170 kg N/ha/an : 134 kg N/ha/an pour l'EARL VAUZELLES et 31 kg N/ha/an pour l'EARL LES CHENEVIÈRES.

La conformité du plan d'épandage avec les programmes d'actions national, régional et avec les SDAGE Seine-Normandie et Rhin-Meuse a été vérifiée.

IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT

Les émissions atmosphériques de l'élevage seront liées aux déjections animales, aux installations de combustion, à la circulation des véhicules, aux poussières et aux éventuelles odeurs.

L'évaluation des émissions dans l'air liées à l'élevage de volailles a été effectuée selon la méthodologie et l'outil de calculs développés par le CITEPA pour l'évaluation des émissions dans l'air des élevages de volailles IED.

Les émissions générées par l'élevage de volailles seront inférieures aux seuils de déclaration fixés par l'arrêté ministériel du 31 janvier 2008.

Les modalités constructives et de gestion des poulaillers permettront de réduire de 58 % les émissions d'ammoniac par rapport à un élevage de volailles similaire standard. Les tiers les plus proches sont localisées à au moins 235 m du poulailler en projet (habitations entre l'EARL VAUZELLES et le bourg de Vauzelles) et celles situées sous les vents dominants à 3,9 km (lieu-dit « La Haute Cheminée »).

Aucune nuisance olfactive n'a été constatée depuis la mise en route du poulailler existant en 2004.

L'impact olfactif du site d'élevage sera faible pour le voisinage.

Les installations de combustion utilisées pour le chauffage des poulaillers seront de faible puissance (563 kW). Elles fonctionneront au propane (combustible peu polluant).

Le groupe électrogène (fioul domestique) ne fonctionnera que quelques jours par an (secours du réseau EDF).

La circulation routière liée à l'élevage après projet (environ 1,1 véhicule par jour, jusqu'à 8 véhicules par jour) ne sera pas notable en comparaison des autres circulations sur le secteur.

Les émissions atmosphériques générées par la circulation routière liée à l'élevage seront modérées au regard des émissions liées à la circulation en général dans le secteur.

Les animaux morts seront stockés dans un bac étanche et réfrigéré, comme actuellement.

Les stockages de fumiers aux champs seront éloignés d'au moins 100 m des habitations.

Les épandages des fumiers seront pratiqués à plus de 50 m des habitations et seront enfouis sous 12 h pour des épandages avant les semis de cultures.

TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

Circulations induites par l'élevage de volailles - Situation projetée

Nature du trafic routier	Trafic routier prévisionnel	
	Par lot	Maximum par jour
Réception des poussins	1 PL	1 PL/j
Livraison des aliments	12 PL	1-2 PL/j
Livraison du gaz	1 PL	1 PL/j
Enlèvements des volailles	7 PL	7 PL/j
Equarrissage	1 PL	1 PL/j
Enlèvements des fumiers	15 épandeurs	8 épandeurs/j
Société prestataire lavage poulaillers	1 passage	1 VL/j
Vétérinaire	5 passages	1 VL/j

**≈ 45 véhicules soit
≈ 1,1 véhicule/j en moyenne
(1 lot = 6 semaines) 8 PL/j**

Les circulations auront généralement lieu de jour en semaine hormis le ramassage des volailles qui débute habituellement de nuit (période propice pour limiter le stress des animaux).

Les circulations représenteront en moyenne 1,1 véhicule par jour, soit environ 8 véhicules par semaine.

La circulation maximale aura lieu en période d'enlèvement des fumiers avec au maximum 8 poids-lourds par jour.

A titre de comparaison, la circulation enregistrée sur la RD987 est de 3 372 véhicules par jour (route similaire à la RD951 avec une station de comptage) et 11 023 véhicules par jour sur l'A34.

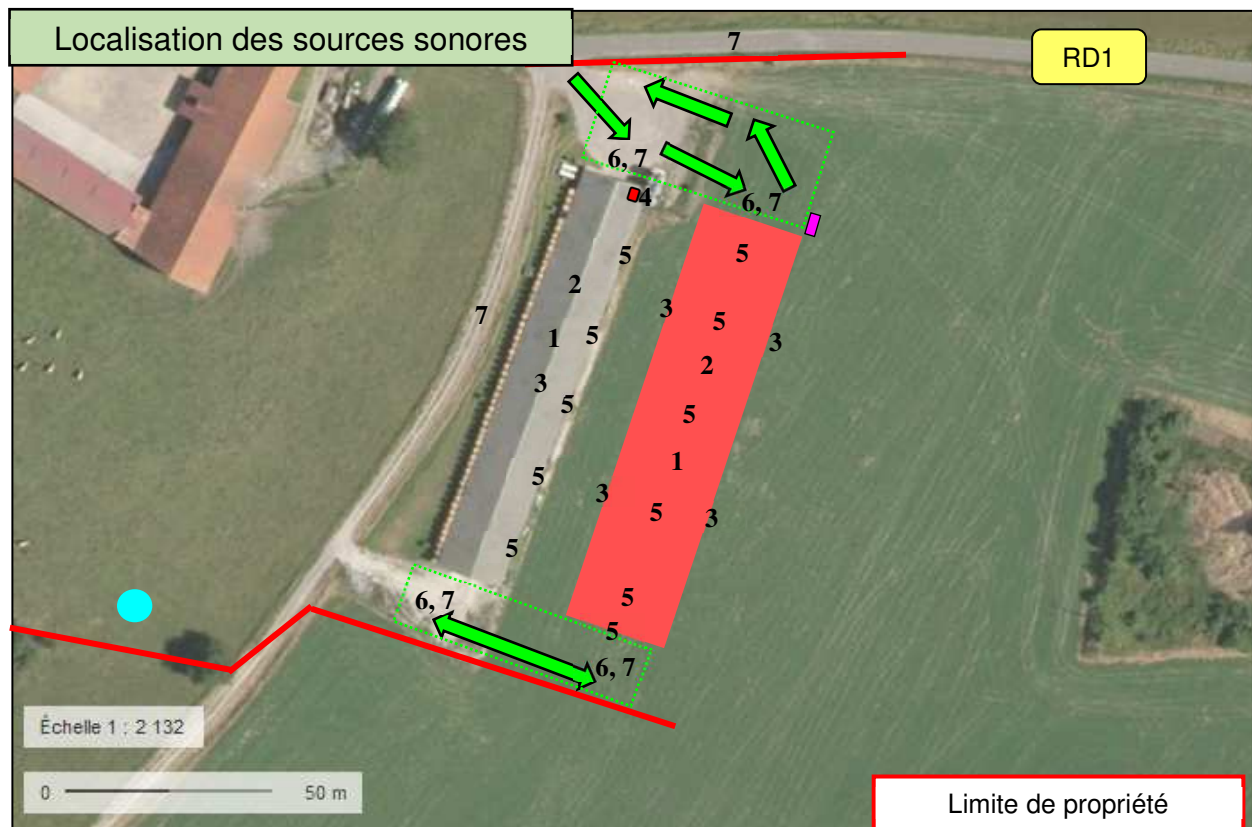
IMPACT SUR LE BRUIT ET LES VIBRATIONS

Les principales sources sonores perçues localement sont la circulation routière et les autres activités agricoles (parcelles cultivées aux alentours).

Ces sources sonores caractérisent un environnement rural globalement peu bruyant, essentiellement influencé par la circulation routière.

Les principales sources sonores liées à l'élevage projeté seront les suivantes :

		Localisation	Confinement	Fréquence
1	Animaux	Intérieur poulailler	Oui	Continu 273 j/an
2	Equipements techniques	Intérieur des poulaillers	Oui	Intermittent (manque d'aliment), 273 j/an Intermittent (basses températures), 273 j/an Intermittent (en cas de coupure de courant)
3	Distribution aliments	Intérieurs pour P1	Oui	
4	Générateurs à gaz	4 générateurs extérieurs pour P2	Non	
5	Groupe électrogène	Intérieur : local poulailler P1	Oui	
5	Ventilation	Extracteurs extérieurs latéraux en façade Est de P1 6 extracteurs extérieurs en pignon sud de P2 7 extracteurs extérieurs en toiture de P2	Non	Intermittent (fortes températures), 273 j/an
6	Manutentions	Livraisons poussins Livraisons aliments Expéditions poulets Curage et épandage fumier	Non	Ponctuellement (1 j/lot) Ponctuellement (1 j/lot) Ponctuellement (1 j/lot) Ponctuellement (15-20 j/an)
7	Circulation routière	Voies de circulation	Non	Intermittent (1,1 véhicule/j)



Bâtiments/équipements actuels	
P1	Poulailler 1 : 1 500 m ² utiles
GE	Groupe électrogène
Bâtiments/équipements en projet	
P2	Poulailler 2 : 2 000 m ² utiles
S	Silos de stockage d'aliments (101 m ³)
G	Stockage de gaz (3,5 t)
F	Forage à créer

Les volailles seront présentes dans les poulaillers environ 273 jours par an (24h/24h).
 Les transferts concernent les livraisons des poussins (1 j/lot) et les expéditions des poulets (1 j/lot).

Chaque phase s'effectuera sur une courte période.

Les chaînes de distribution des aliments seront situées à l'intérieur des poulaillers.
 Les fonctionnements des générateurs à gaz et de la ventilation seront intermittents.
 Les moteurs des générateurs extérieurs du poulailler en projet seront capotés.
 Le groupe électrogène est dans un local fermé.

Les circulations liées à l'élevage (au maximum 8 poids-lourds par jour) seront faibles au regard des autres circulations sur le secteur.

L'activité générera peu de nuisances sonores pour son voisinage.

GESTION DES DECHETS

Natures, quantités, modalités de stockage et de traitement des déchets après projet

Désignation	Code	Quantité prévue	Modalités de stockage	Filières de valorisation / traitement
Cadavres des volailles	02 01 02	Maxi 1 540 poussins/lot 3,5% mortalité	Bac étanche et réfrigéré	Elimination ATEMAX à Charny-sur-Meuse (55)
Fumiers volailles	02 01 06	525 t/an	Poulaillers + Stockage au champ (maxi 3 tas de 90 m ²)	Epanchage sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation
Eaux de lavage		58 m ³ /an	Fosse de stockage (10 m ³)	
Fumiers bovins	02 01 06	500 t/an	Stabulation + Stockage au champ	Epanchage sur les parcelles du plan d'épandage de l'exploitation
Déchets banals (papiers, cartons, ficelles)	15 01 01	25 kg/an	Poubelles	Dépôt déchetterie de Novion-Porcien

Les cadavres de volailles seront stockés dans un bac étanche et réfrigéré avant enlèvement par une entreprise spécialisée, comme actuellement.

Les stockages des fumiers aux champs seront éloignés des habitations (> 100 m), des cours d'eau (> 35 m) et couverts en période hivernale.

Les conditions de collecte et de stockage des déchets sont maîtrisées par l'élevage.

Les filières de traitement/valorisation sont adaptées à chaque type de déchet.

IMPACT LUMINEUX

L'activité d'élevage de volailles nécessite un éclairage extérieur des poulaillers pour sécuriser certaines interventions (enlèvements des volailles par exemple).

Le poulailler existant est doté d'un éclairage extérieur composé de 2 projecteurs halogène (1 sur chaque pignon).

Le poulailler en projet disposera aussi de 2 projecteurs extérieurs.

Les points lumineux seront orientés vers le sol et vers l'intérieur du site.

L'éclairage intérieur du nouveau poulailler sera réalisé par des ampoules LED.

Le projet aura un impact réduit sur les flux lumineux émis.

CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

En cas de cessation définitive d'activité, l'élevage informera le Préfet dans les conditions et délais fixés par les articles R 512-74 et suivants du Code de l'Environnement.

L'élevage retiendra notamment les dispositions suivantes, qui permettront d'assurer la mise en sécurité du site et la protection des intérêts environnementaux :

- les animaux seront retirés des bâtiments.
- Les cadavres d'animaux seront repris par une société d'équarrissage agréée.
- les bâtiments seront désinfectés et lavés.
- les litières (fumiers) seront évacuées dans des conditions conformes à la réglementation (valorisation en épandage agricole ou transfert en filière alternative autorisée).
- les bâtiments seront maintenus fermés à clé s'ils ne sont pas démantelés.
- En présence de risque lié à l'état de dégradation des installations, le bâtiment sera démolé et le terrain ainsi laissé vacant sera enherbé ; le démontage, le transport et le stockage des matériaux présentant des dangers pour la santé humaine seront réalisés par des sociétés spécialisées dans le respect de la réglementation en vigueur.
- les aliments seront retirés des silos de stockage. Les silos seront soit démontés et vendus, soit leur accès sera condamné.
- les cuves de stockage de gaz seront vidées par une entreprise spécialisée, inertée et maintenue clôturée.
- les éventuels produits chimiques (produits lessiviels, désinfectants, etc.) seront entièrement vidés et leurs contenus seront évacués, selon leur nature, vers des filières adaptées conformément à la réglementation en vigueur.
- le matériel (distribution des aliments, abreuvoirs, etc.) sera vendu ou éliminé à travers des filières adaptées.

Après cessation d'activité, le site ne présentera pas de danger pour l'environnement et les personnes.

L'EARL VAUZELLES a fait le choix, en cas de cessation d'activité, de la mise en vente des poulaillers et de leurs équipements (si ceux-ci sont dans un état satisfaisant), pour un usage d'activité d'élevage avicole, plutôt que de les démolir.

EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

De par son activité, l'impact sur la santé des populations voisines de l'élevage en projet sera minime en fonctionnement normal.

Les installations (poulaillers, stockage et épandage du fumier, installations de combustion) n'émettront pas de rejet atmosphérique en quantité susceptible d'impacter les populations.

Les émissions atmosphériques en ammoniac par les bâtiments ou auprès des parcelles d'épandage ont été estimées.

Les concentrations d'exposition des tiers les plus proches sont largement inférieures aux seuils de recommandation de l'ANSES.

L'impact sonore de l'élevage ne constituera pas un risque sanitaire pour les populations, qui sont par ailleurs éloignées du site d'élevage de volailles (235 m).

Les modalités qui permettront de maîtriser les risques liés aux épandages des déjections animales seront les suivantes :

- enfouissement sous 12 h des fumiers dans le cas d'un épandage avant les semis de cultures,
- respect des distances réglementaires d'exclusion de l'épandage par rapport aux habitations, puits, cours d'eau,
- apports de doses agronomiques adaptées aux besoins des cultures,
- réalisation des épandages en périodes adaptées (prise en compte de l'aptitude des sols à l'épandage, prise en compte des conditions météorologiques) et autorisée (prise en compte du calendrier régional).

Les conditions d'exploitation prévues permettront de réduire au maximum l'impact éventuel de l'activité sur la santé des populations environnantes.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DES DANGERS

Les risques portant sur les dangers liés à un incendie, une explosion ou un déversement accidentel ont été identifiés :

- Incendie : installations et armoires électriques, cuves de stockage de propane et réseau de distribution jusqu'aux générateurs à gaz, générateurs à gaz, stockage des aliments.
- Explosion : cuves de propane, générateurs à gaz et silos de stockage des aliments.
- Déversement accidentel : stockage de fioul.

Les mesures de prévention et de protection prévues seront adaptées aux différents risques retenus.

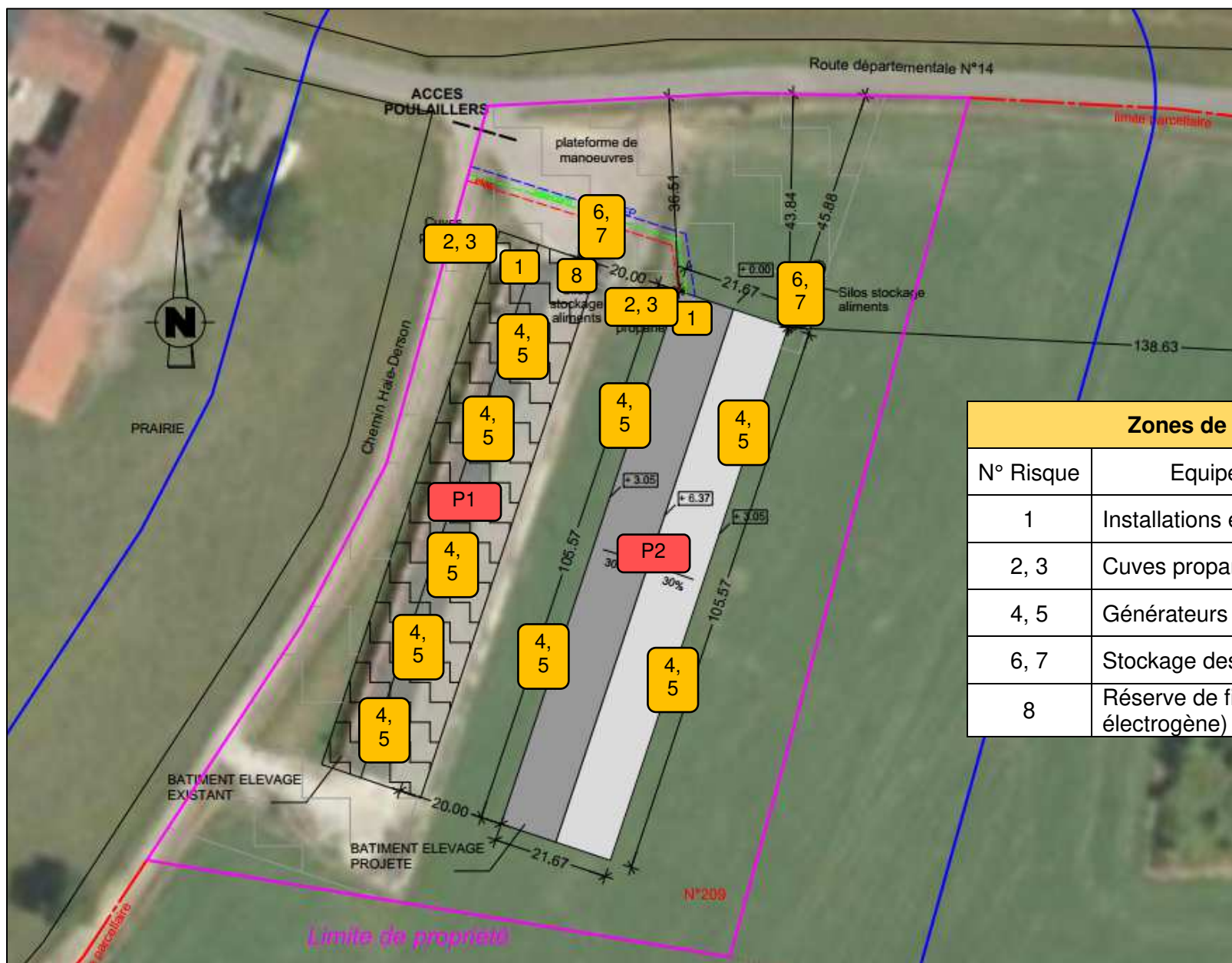
Elles permettront de réduire au maximum l'impact d'un éventuel danger sur les personnes environnantes, les biens et l'environnement.

L'évaluation préliminaire des conséquences redoutées a permis d'écarter la totalité des risques pour le voisinage.

Les mesures et équipements de prévention et de protection prévus permettront de limiter les risques à l'intérieur du site d'élevage.

Les risques sont considérés comme maîtrisés.

Les moyens de protection incendie projetés (extincteurs et réserve incendie de 120 m³ à 175 m des poulaillers) seront adaptés aux besoins.



Zones de dangers	
N° Risque	Equipement/installation
1	Installations et armoires électriques
2, 3	Cuves propane
4, 5	Générateurs à gaz
6, 7	Stockage des aliments
8	Réserve de fioul (groupe électrogène)